

# Elevage ovin - Audition de M. Emmanuel Coste, président de la section « ovins » de l'Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes, INTERBEV Ovins

Au cours d'une seconde réunion tenue l'après-midi, la commission a ensuite procédé, **dans le cadre du rapport d'information sur l'élevage ovin, à l'audition de M. Emmanuel Coste, président de la section « ovins » de l'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes, INTERBEV Ovins.**

Après avoir indiqué à titre liminaire qu'il était président de l'interprofession ovine et d'un groupe coopératif de producteurs, **M. Emmanuel Coste** a tout d'abord insisté sur le déclin inexorable du nombre d'éleveurs, qui devrait, selon lui, revenir à terme de 45.000 à 20.000, ainsi que sur la nécessité de les soutenir dans ce processus de restructuration. Qualifiant de prééminent le problème du foncier pour les éleveurs ovins, du fait notamment que les estives étaient occupées par les éleveurs bovins, plus aisés, il a indiqué que la filière tentait d'y pallier soit en recherchant le soutien des collectivités territoriales pour acquérir des terres, soit en passant des contrats sur les productions végétales permettant, comme avec la luzerne, d'assurer l'affouragement des troupeaux. Estimant qu'un élevage ovin devait posséder 700 à 800 agneaux pour être économiquement viable, il a vu dans l'accroissement de la productivité des exploitations un moyen d'atteindre cet objectif.

Estimant que, seuls, les arbitrages financiers les plus importants avaient été effectués dans le cadre du second pilier de la politique agricole commune (PAC), il a préconisé la constitution de petits dossiers d'accompagnement pour les éleveurs, région par région. S'agissant des abattoirs, dont il a souligné qu'ils étaient en nombre insuffisant dans le nord et excessif dans le sud, il a craint que l'application du « paquet hygiène » ne provoque des fermetures et annoncé que les aides publiques seraient nécessairement concentrées sur les plus performants d'entre eux.

Indiquant que le consommateur-type de viande ovine était une personne âgée, aisée et habitant en région parisienne ou dans le sud-est, il a regretté que la découpe ne soit pas adaptée à l'évolution de la demande, en favorisant la préparation de produits moins volumineux, plus facilement cuisinables et davantage élaborés. En ce qui concerne les rapports de la filière avec la grande distribution, il a établi une distinction entre les hypermarchés, dont les rayons comportent régulièrement de l'agneau, aussi bien français qu'étranger et les supermarchés ne proposant que des produits néo-zélandais, de façon ponctuelle, faute de pouvoir écouler la marchandise auprès de la clientèle.

**M. François Fortassin, rapporteur**, s'est étonné de ce qu'une infime part des acheteurs de viande ovine sache, au contraire de ceux de viande bovine, en différencier les différents types et qualités.

**M. Emmanuel Coste** a souligné, à cet égard, l'obsolescence du règlement européen de 1993 fixant la dénomination des différentes parties d'agneau à commercialiser. Il a préconisé que soient indiquées sur les barquettes d'agneau à la fois la façon de le cuisiner et une recette adaptée au type de viande. S'agissant de l'étiquetage, dont il a précisé que le règlement le régissant pour la plupart des viandes ne s'appliquait pas au mouton, il regrette qu'il soit interdit par la législation communautaire de faire de la publicité sur l'origine française ou européenne de la viande.

**M. François Fortassin, rapporteur**, ayant suggéré que soit précisée la provenance régionale de l'agneau, **M. Emmanuel Coste** a indiqué que la filière avait tenté de communiquer, sans grand succès faute d'une mobilisation suffisante des professionnels au niveau national, sur un programme intitulé « Agneau de nos terroirs ».

A **Mme Adeline Gousseau**, qui l'avait interrogé sur le nombre de races de mouton, **M. Emmanuel Coste** a répondu qu'il en existait 54, pour 110 types génétiques.

**M. François Fortassin, rapporteur**, a estimé que les éleveurs français n'étaient pas payés au juste prix et qu'ils souffraient de la concurrence de l'agneau néo-zélandais, vendu à un prix jusqu'à deux fois moindre.

**Mme Adeline Gousseau** ayant fait remarquer l'absence de viande ovine dans les plats cuisinés, **M. Emmanuel Coste** a convenu qu'il serait opportun pour la filière d'investir sur ce marché, comme avait su le faire la filière veau.

**M. Gérard Bailly, président**, a estimé anormal que la France ne produise que 50 % de l'agneau qu'elle consomme et a suggéré que soient adaptés les coûts de production.

**M. Emmanuel Coste** a jugé qu'il serait possible, dans cette optique, de mobiliser le second pilier de la PAC. Il a néanmoins estimé que la préparation de produits spécifiques pour l'élaboration de plats cuisinés, certes source de valeur ajoutée, était à la fois complexe et onéreuse, en raison des investissements et des coûts de transports qu'elle requérait.

**M. Charles Revet et M. Gérard Bailly, président**, ayant fait remarquer que des aides pouvaient être attribuées, jusqu'à hauteur de 40 %, aux organisations

de producteurs souhaitant construire un abattoir, **M. Emmanuel Coste** a estimé que ce soutien demeurerait, en tout état de cause, insuffisant.

**M. Gérard Bailly, président**, ayant souligné que la filière avicole, qui était parvenue à valoriser l'intégralité de l'animal, se trouvait dans une situation satisfaisante, **M. Emmanuel Coste** a souligné que les producteurs de volaille traitaient des volumes bien plus importants que ceux de moutons.

**M. François Fortassin, rapporteur**, a fait observer que la filière avicole avait largement développé la vente directe, à des prix rémunérateurs, et a suggéré que la filière ovine s'en inspire.

**M. Emmanuel Coste** a jugé que cela ne serait viable que pour autant que les producteurs soient situés à proximité de bassins de consommation et aient les moyens d'assurer ce type de commercialisation. Il a précisé qu'un éleveur de moutons possédait en moyenne 110 brebis sur une quinzaine d'hectares, donnant naissance à 150 agneaux, représentant 15.000 euros de chiffre d'affaires. Soulignant la faiblesse du revenu profitant à l'éleveur, une fois les divers frais et charges prélevés, il a estimé à 500 ou 600 brebis la taille minimale d'un troupeau pour vivre correctement de l'élevage ovin. Notant que l'élevage bovin avait bénéficié d'un haut niveau de prix, de primes et de productivité, contrairement à l'élevage ovin, il a dit craindre les effets du probable découplage total, en 2013, de l'aide leur étant attribuée, alors qu'aujourd'hui elle est encore couplée à hauteur de 50 %.

**M. Gérard Bailly, président**, a fait observer que l'Irlande, qui appliquait déjà un découplage total, n'aurait à terme plus d'éleveurs. Puis il a interrogé l'intervenant sur l'existence de pôles d'excellence rurale en matière ovine.

**M. Emmanuel Coste** a mentionné la création d'un tel pôle en Midi-Pyrénées. Il a ajouté qu'existait par ailleurs un pôle de compétitivité « viande » en Limousin-Auvergne et que la filière avait lancé, suite à l'épidémie de fièvre aphteuse en 2001, un plan de relance s'étant avéré efficace.

**A M. Gérard Bailly, président**, qui l'interrogeait sur la question du bien-être animal, **M. Emmanuel Coste** a indiqué qu'il n'impliquait pas de contraintes particulières en matière de transport, au contraire de l'identification des animaux. Il a vivement critiqué la volonté récurrente de l'administration française d'alourdir les dispositifs communautaires de contrôle sanitaire, au nom du principe de précaution, précisant que si le ministère en charge de l'agriculture était souvent favorable à leur allègement, celui en charge de la santé s'y opposait fermement.

**M. Jacques Blanc** a jugé qu'il serait équitable que les règles soient les mêmes de ce point de vue pour l'ensemble des pays membres de l'Union européenne et s'est dit confiant dans leur harmonisation future.

Abordant, à la demande de **M. Gérard Bailly, président**, le problème des prédateurs, **M. Emmanuel Coste** a indiqué que leur gestion relevait d'un véritable choix de société, la France ayant opté pour leur réintégration en milieu naturel ouvert, là où d'autres pays avaient préféré, avec raison a-t-il jugé, restreindre leur périmètre de liberté à des espaces délimités. Soulignant la tension perpétuelle à laquelle étaient soumis, de ce fait, les éleveurs et la difficulté qu'ils éprouvaient à faire reconnaître leurs préjudices, il a ajouté que les problèmes ne se limitaient pas au loup et à l'ours, mais provenaient également de la présence du lynx, du corbeau, du vautour ou de l'aigle.

**M. François Fortassin, rapporteur**, a fait remarquer que le loup était plus facile à acheter, à transporter discrètement et à relâcher, que l'ours.

A **M. Charles Revet**, qui l'interrogeait sur le cours de la viande ovine, **M. Emmanuel Coste** a indiqué qu'il était de 5,50 euros par kilo l'été et de 4,80 euros par kilo en ce moment.

Enfin, **M. Gérard Bailly, président**, l'ayant questionné sur l'état de la recherche génétique en matière ovine, **M. Emmanuel Coste** a indiqué que les subventions octroyées à ce titre, très élevées, n'étaient que peu efficaces et ne s'inscrivaient pas dans un plan stratégique clairement défini.

## Elevage ovin - Audition de M. Jean Salmon, vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

La commission a enfin **entendu M. Jean Salmon, vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)**.

Indiquant que la production ovine diminuait, malgré un redressement des prix, **M. Jean Salmon** a attribué la morosité de la filière à des facteurs historiques. Pendant longtemps, a-t-il rappelé, les importations déterminaient les prix directeurs. Peu élevés, ces derniers conditionnaient à leur tour le niveau de revenu des éleveurs, lui aussi très faible, ce qui a favorisé une évolution de la production aujourd'hui très éclatée entre une moitié d'exploitants faisant de l'élevage ovin leur activité dominante et une autre moitié y voyant une simple activité d'appoint, insusceptible de dynamiser réellement la filière. Ainsi, a résumé **M. Jean Salmon**, l'arrivée sur le marché français de moutons néo-zélandais à des prix excessivement bas a accredité l'image d'une filière aux faibles revenus, écartant les éleveurs désireux de développer une activité

économiquement viable. Même si la différence s'est atténuée depuis plusieurs années, le revenu moyen des éleveurs de moutons spécialisés est aujourd'hui encore inférieur au revenu moyen agricole.

**M. François Fortassin, rapporteur**, a rappelé que l'élevage ovin avait pendant longtemps constitué une activité d'appoint, exercée par des personnes âgées dont la disparition entraînait également celle du troupeau.

**M. Jean Salmon** a acquiescé, en estimant que l'élevage ovin avait été victime de la spécialisation des exploitations agricoles, attribuant cette dernière au désir récent des exploitants de préserver une place pour leur vie privée, ce qu'une trop grande diversification de leurs activités ne leur permettait pas. Jugeant singulier le fait que la production, très dépendante des aides, diminue ou stagne, alors que la consommation intérieure est largement supérieure à l'offre, il a préconisé une politique d'incitation à la création d'ateliers de production d'une haute qualité. Estimant que le relèvement des prix à la consommation avait entraîné une baisse, puis une stagnation de cette dernière, notamment dans la restauration hors foyer, il a jugé intéressante la charte de relance réalisée avec la fédération nationale ovine (FNO) et suggéré de la compléter par des volets concernant la communication, la formation, la transmission des exploitations et la modernisation des outils de production.

Rappelant que la France avait choisi de ne découpler ses aides à l'élevage qu'à hauteur de 50 %, il a prédit que l'Irlande, qui avait opté pour le découplage total, n'aurait bientôt plus d'éleveurs, privant ainsi la France de l'un de ses traditionnels soutiens dans les négociations européennes et internationales.

Remarquant que la production ovine avait été peu génératrice de droits à paiement unique (DPU), il a suggéré que ces derniers soient fixés à la moyenne départementale et a jugé que la conditionnalité aurait un impact en matière de bien-être animal.

**M. François Fortassin, rapporteur**, a souligné l'importance de la relation affective entre l'éleveur et son troupeau, les élevages bien traités étant les plus productifs.

**M. Jean Salmon** a indiqué que les contingents d'ovins, fixés dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC), étaient respectés et qu'il fallait veiller à ce qu'ils le demeurent. Il a annoncé des tensions à venir concernant les lignes tarifaires protégées, ajoutant que les Australiens s'y intéresseraient si les contingents étaient augmentés et appelant sur ce point à faire preuve d'une grande vigilance. Estimant que l'élevage ovin n'avait pas excessivement souffert en matière sanitaire par rapport à l'élevage bovin, il a suggéré de faire, avec des moyens importants, la promotion d'un agneau français assorti d'un système d'identification rassurant le consommateur. Appelant par ailleurs à dynamiser la

formation professionnelle en matière d'élevage ovin et à renforcer l'organisation économique de la filière, il a souligné que le démantèlement de la PAC obligeait à renforcer, notamment dans le cadre interprofessionnel, les organismes de producteurs, aujourd'hui très atomisés et se trouvant à ce titre en position de faiblesse vis-à-vis de la grande distribution. Il a jugé par ailleurs nécessaire d'élaborer des stratégies innovantes tendant à valoriser toutes les parties de l'agneau, par exemple en développant les appellations de qualité.

**M. Jacques Blanc** a souligné la dimension territoriale de l'élevage ovin et son rôle positif dans la mise en valeur environnementale de zones défavorisées. Il a également préconisé une meilleure organisation de la filière.

Souscrivant à ses propos, **M. François Fortassin, rapporteur**, a estimé que l'utilisation de labels rouges n'apportait rien, sauf pour la vente directe.

**M. Jean Salmon** a indiqué que les chambres d'agriculteurs agissaient, dans le secteur ovin, en fonction de la demande des éleveurs et de la présence, localement, de techniciens spécialisés, ainsi que sur des aspects plus transversaux, tels que l'installation ou la préservation de l'environnement.

**M. Jacques Blanc** ayant dit s'attendre à un soutien de certains des nouveaux Etats membres dans le secteur ovin, **M. Jean Salmon** a fait observer qu'ils étaient davantage producteurs que consommateurs.

**M. François Fortassin, rapporteur**, a relevé que l'Espagne ne constituait plus un débouché pour les éleveurs français depuis qu'elle était autosuffisante.

**M. Jacques Blanc** ayant insisté sur l'importance du problème des abattoirs, et notamment leur proximité avec les lieux d'élevage, **M. Jean Salmon** a souligné que les consommateurs s'attachaient de plus en plus à l'origine et à la traçabilité des produits.

<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20070219/eco.html>

## COMPTES RENDUS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

---

Mercredi 21 février 2007

---